

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2015

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 11

Etaient présents Pierre LOTZ, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Elisabeth FISCHER, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE.

Absents excusés Rémy LEHMANN, Eric STENGER, Vincent HOFF, Nathalie LAQUIT

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 février 2015
avec comme ordre du jour :**

- 2015-12. **Approbation du Procès-verbal du 2 février 2015**
- 2015-13. **Compte de gestion 2014**
- 2015-14. **Compte administratif 2014**
- 2015-15. **Subventions 2015**
- 2015-16. **Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur**
- 2015-17. **Installation électrique nécessaire à la mise en place d'un tableau « tarif jaune » dans la Salle Jeanne d'Arc**

DIVERS

2015-12. Procès-verbal du 2 février 2015 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 2 février 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2015-13. Compte de gestion 2014
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le receveur municipal, Mme Simone FISCHER, aux sommes ci-après :**

Fonctionnement	Titres de recettes émis	471 190.76 €
	Mandats émis	394 463.99 €
	<u>EXCEDENT de l'exercice</u>	<u>76 726.77 €</u>
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013 (excédent)	192 729.88 €
	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2014</u>	<u>110 000.00 €</u>
	<u>RESULTAT DE CLOTURE (excédent)</u>	<u>159 456.65 €</u>
Investissement	Titres de recettes émis	630 955.80 €
	Mandats émis	677 968.94 €
	<u>DEFICIT de l'exercice 2014</u>	<u>- 47 013.14 €</u>
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2013 (excédent)</u>	<u>129 074.36 €</u>
	<u>RESULTAT DE CLOTURE (excédent)</u>	<u>82 061.22 €</u>

2015-14. Compte administratif 2014

Le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de sa gestion administrative, répond aux questions posées et quitte la salle.

Sous la présidence de M. Pierre LOTZ adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement	RECETTES de l'exercice	553 920.64 €
	DEPENSES de l'exercice	394 463.99 €
	Excédent :	159 456.65 €
Section d'investissement	RECETTES de l'exercice	760 030.16 €
	DEPENSES de l'exercice	677 968.94 €
	Excédent :	82 061.22 €
	Restes à réaliser dépenses 2014	29 200.00 €
	Restes à réaliser recettes 2014	6 600.00 €
	Excédent avec prise en compte Restes à réaliser :	59 461.22 €

Hors de la présence de M. Jean-Claude DISTEL, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

2015-15. Subventions 2015

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer les subventions ci-dessous :

bénéficiaires	BP 2015
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE HAEGEN	110 €
ASS GESTIONNAIRE SALLE JEANNE D ARC	500 €
CHORALE STE CECILE	120 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
GUNGELSTUB	350 €
MUSEE DE MARMOUTIER	50 €
OFFICE NAT ANCIENS COMBATTANTS	40 €
ASSOC MARIE REINE DES VIES	100 €
AAPEI REGION DE SAVERNE	330 €
AFSEP	60 €
AIDES	60 €
CONSEIL DE FABRIQUE DE THAL	870 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	60 €
ASC BROTSCH	1200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300 €
ASSOCIATION DE PECHE THAL	100 €
BADMINTON CLUB DE THAL	1200 €
ASC BROTSCH SECTION GYM FORM	300 €
Subventions arbres fruitiers	160 €
ASSOC «ONSER DAHL AM MOSSELBACH»»	100 €
subventions diverses	400 €

2015-16. Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL Municipal : à l'unanimité,

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne
- Monsieur le Président de la communauté de communes de la Région de Saverne

2015-17. Installation électrique nécessaire à la mise en place d'un tableau « tarif jaune » dans la Salle Jeanne d'Arc

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de faire procéder à l'installation électrique nécessaire à la mise en place d'un tableau « tarif jaune » dans la Salle Jeanne d'Arc
- autorise M. le Maire à consulter des entreprises susceptibles de proposer cette prestation. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 - opération n°54 - Salle Jeanne d'Arc

DIVERS

- La commission des finances se réunira lundi le 23 mars 2015 à 20h en mairie
- L'opération « Osterputz 2015 » aura lieu samedi le 21 mars 2015 – r-v à 9h – parking Salle Jeanne d'Arc
- La commune fera l'acquisition d'un ordinateur nécessaire à la réalisation du bulletin communal.
- Le conseil municipal prend connaissance des dossiers de permis de construire déposés par Mme MAZOYER-LUX Véronique et par M. WILT Yannick et Melle MAZOYER Emilie

Le présent rapport comportant les points 2015-12 à 2015-17 est signé par tous les Membres présents :

DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre		VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	ZUBER Jean-Marie	SCHNEIDER Olivier
		FISCHER Elisabeth	
SCHAEFER Gilberte	FISCHER Franceline	OBERLE Malou	
Affichage le 6 mars 2015		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 6 mars 2015	